

Dossier de déclaration au titre du Code de l'Environnement

Renouvellement (régime déclaration) de l'autorisation décennale de dragage de la passe d'entrée du port de Frontignan la Peyrade

1. PRESENTATION DU DEMANDEUR

Tableau 1 : Identification du demandeur

Dénomination	Ville de Frontignan la Peyrade
Forme juridique	Collectivité territoriale commune
Adresse du siège social	PL HOTEL DE VILLE 34110 FRONTIGNAN
N°SIRET	21340108600011
Nom, qualité et coordonnées de la personne chargée du suivi du dossier	Directeur Port de plaisance Jacques de Lalaubie T : 04 67 18 44 90 Courriel : j.delalaubie@frontignan.fr

2. EMPLACEMENT DU PROJET

2.1 Localisation administrative

Tableau 2 : Localisation administrative du projet

Région	Occitanie
Département	Hérault
Commune	34110 Frontignan
Lieu-dit/ Adresse	Port de Frontignan la Peyrade

La zone d'étude est localisée sur la commune de Frontignan dans le département de l'Hérault.

La zone de dragage se trouve au sein des limites administratives du port de Frontignan.

Dossier de déclaration au titre du Code de l'Environnement

Renouvellement (régime déclaration) de l'autorisation décennale de dragage de la passe d'entrée du port de Frontignan la Peyrade



Figure 1 : Limites administratives portuaires de Frontignan

Dossier de déclaration au titre du Code de l'Environnement

Renouvellement (régime déclaration) de l'autorisation décennale de dragage de la passe d'entrée du port de Frontignan la Peyrade

La zone de valorisation des sédiments dragués (plage à proximité du port) se situe au droit du Domaine Public Maritime. Ce domaine fait l'objet d'une concession par la commune de Frontignan grâce à l'arrêté préfectoral DDTM34 n°2013-12-03595.

Le cahier des charges actuel de la concession de plages attribuée à la commune de Frontignan ne lui permet pas une opération de rechargement sans autorisation spécifique au titre de l'occupation et utilisation du DPM.

La concession actuelle prend fin le 31 décembre 2025. Dans le dossier de renouvellement qui devrait être déposé début 2026, le rajout d'un article permettant la valorisation des sédiments dragués sera demandé.

Concernant le dragage de l'année 2025, une demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du Domaine Public Maritime (DPM) sera déposée.

2.2 Localisation géographique

Le port de Frontignan est situé sur la commune de Frontignan à l'Est de Sète, dans le département de l'Hérault en région Languedoc-Roussillon.

La localisation du projet concerne :

- L'avant-port et la passe d'entrée du port de plaisance de Frontignan ;
- La zone extérieure ouest de la digue.



Figure 2 : Localisation géographique du port de Frontignan